PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE TRAMOYES

19 rue du Marquis de Sallmard
01390 Tramoyes
04 72 26 20 50
mairie@tramoyes.fr

NOS PARTENAIRES

AIN le Département

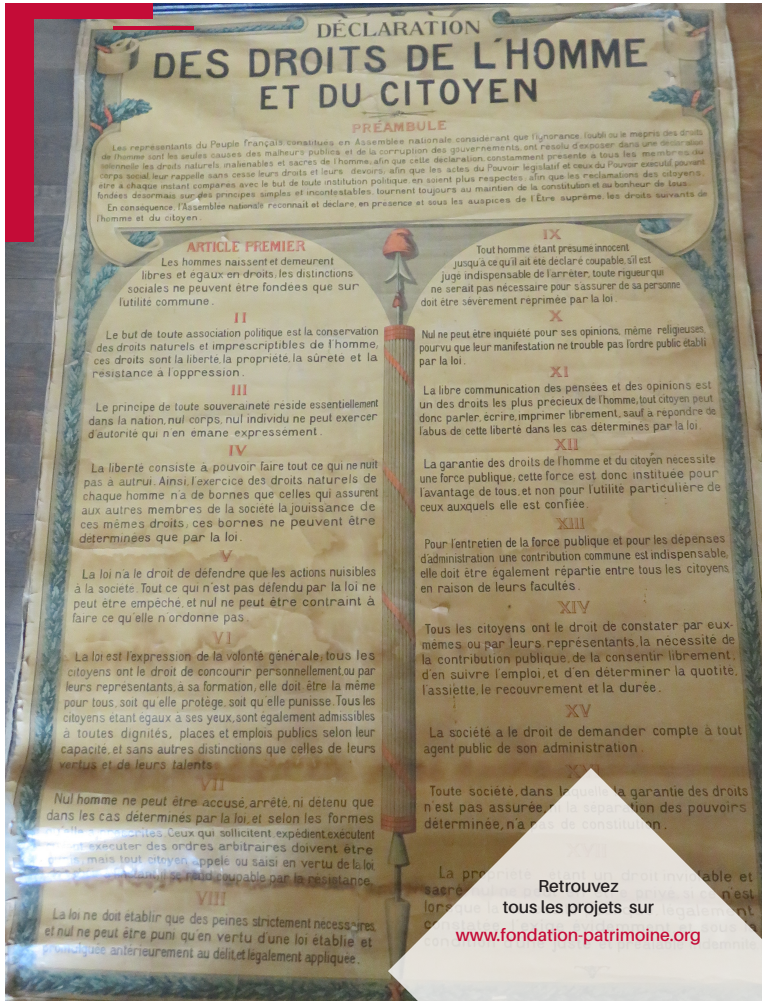
FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

Archives communales de Tramoyes

Ain



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Nos archives de plus de cent ans constituent une part de notre patrimoine communal au même titre que certains bâtiments (église, abreuvoirs, ...). Certaines nécessitent une restauration urgente, il s'agit :

- Du Plan Géométral (datant 1769) des Domaines et fonds de Jacques Daudé, Seigneur du Poussey du Villars. Il s'agit d'un plan de 1 m sur 1,10 m. En comparant ses informations avec celles du Plan Terrier du Marquisat de Miribel de 1750, la stratégie foncière de ce négociant lyonnais se révèle.
- Du registre paroissial de 1560 à 1580.
- Des comptes-rendus des conseils municipaux de 1790 à 1852, témoins des premiers actes républicains et de la vie de notre commune de Tramoyes.
- De la déclaration des Droits de l'Homme : Pour cette affiche ancienne, une recherche de datation est en cours. Ce document bien que commun reste précieux pour notre patrimoine.
- De l'affiche du 23ème Régiment d'Infanterie de Bourg en Bresse autorisant le port de la fourragère aux couleurs de la légion d'honneur, cette pièce de valeur historique date de 1918 et a été l'objet d'un don d'un particulier la commune.

LE PROJET DE RESTAURATION

Ces différentes archives sont abimées, elles nécessitent une restauration d'urgence : dépoussiérage, nettoyage, remise à plat, consolidation, avant numérisation. Bien que restant propriété communale, ces archives seront stockées aux Archives Départementales de l'Ain, elles pourront être consultées dans leurs locaux, sur leur site internet et exposées lors de manifestation sur Tramoyes.

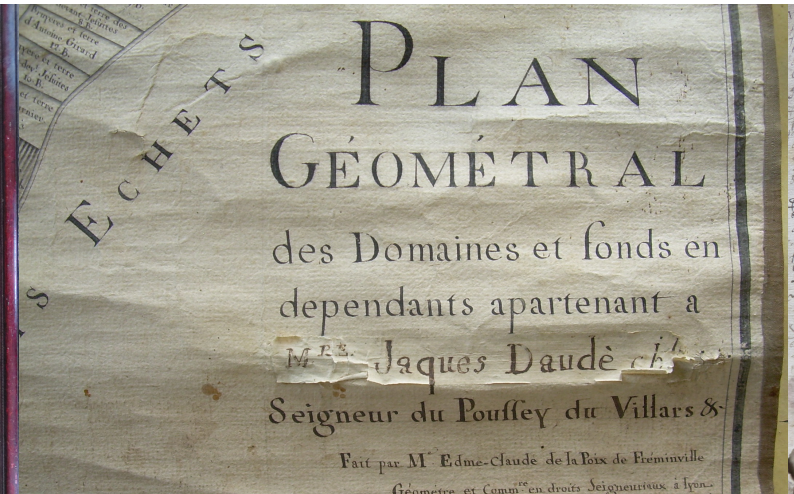
LES CONTREPARTIES

Pour tout don : Invitation des donateurs à une réunion de présentation de la restauration + nomination des donateurs, moyennant leur accord préalable, lors des publications (site internet Mairie, bulletin annuel) et expositions.

Montant des travaux	3 300 €
Objectif de collecte	1 925 €
Début des travaux	2019

Crédit photos © Fondation du patrimoine







BON DE SOUSCRIPTION

▸ *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des

Archives communales de Tramoyes

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61523
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :
Fondation du patrimoine
Archives communales de Tramoyes

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

▸ *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐